

CONSEIL DOCUMENTAIRE

Procès-verbal de la séance du 26 novembre 2020

Le Conseil documentaire s'est réuni le 26 novembre 2020, salle des Actes de la Maison de l'Université, sous la présidence de M. Vincent THOMAS, Président de l'université. En raison de la crise sanitaire, la séance s'est également tenue en visioconférence via la plateforme Microsoft Teams.

Présents (en présentiel ou à distance) ou représentés à titre délibératif

- Président : M. Vincent THOMAS
- Enseignants-chercheurs : M. Mustapha CHERKAOUI, Mme Jézabel GUTIERREZ PEQUENO, M. Luca NOBILE, Mme Alexandra PALAU, M. Rémi WATTIER.
- Etudiants : Mme Gwladys BOUILLIN, M. Charles BUGNOT (procuration), Mme Julie GUYONNET.
- Personnels du Pôle documentation : Mme Leïla ARKAB, M. Mohamed BENZAADOUN, Mme Alexandra COUSIN, Mme Anne-Laure ROUZET.
- Personnalités extérieures : M. Florent MARGUIER, Mme Caroline POULAIN, Mme Cécile SWIATEK.
- Personnels des bibliothèques associées : Mme Noémie PERRIN, Mme Bertille THEUREL.

Excusée : Mme Marielle LE MENER.

Total : 18 /19

Présents (en présentiel ou à distance) à titre consultatif

- Vice-présidente : Mme Emmanuelle PUCEAT
- Enseignants-chercheurs : M. Adrien BONACHE, M. Régis GOUGEON, Mme Sophie GRANEIRO, M. Walter JEAN-BAPTISTE, Mme Candice LEMAIRE.
- Représentants de l'Université : M. Alain HELLEU, Mme Muriel LECULLIER.
- Représentants du Pôle documentation : Mme Emmanuelle ASHTA, Mme Émilie BARTHET, Mme Amandine DELY, M. GOUNOT, Mme Christine HAUSSEGUY, M. Éric HUSSON, Mme Isabelle LALLEMAND-THIBERT, Mme Karine MONNET, Mme Manuella SCHAEFFER, Mme Françoise VERNATON.
- Représentante du SCD de Franche-Comté : Mme Jeanne-Marie JANDEAUX.

Excusée : Mme Ariane PICARD.

M. Vincent THOMAS ouvre la séance à 9h30.

En préambule, le Président de l'Université propose un point d'information sur l'épidémie de Covid-19.

Il rappelle que dans un contexte sanitaire très difficile, l'Université a pu assurer une rentrée des étudiants presque normale. Une cellule de veille Covid quotidienne a été instaurée.

Malheureusement, en dépit de tout ce qui a été mis en place par l'Université, les décisions prises au niveau national ont conduit au passage de la jauge à 50% puis à un reconfinement.

Une action a été menée au sein de la bibliothèque universitaire Droit-Lettres pour répondre au problème du port du masque non systématique. Il a été fait appel à des étudiants « sentinelles » pour inciter les usagers à respecter les gestes barrières. Cette opération a plutôt bien fonctionné, avec un résultat de 84 % de port du masque. Des mesures d'exclusion pourront être prises si nécessaire.

Mme Émilie BARTHET, rappelle que le Conseil Documentaire est renouvelé dans sa quasi-totalité. La directrice du SCD remercie les membres sortants. Mme Emmanuelle PUCEAT, vice-Présidente CA, présidera les prochains Conseils Documentaires.

Le Conseil accueille deux nouvelles personnalités extérieures : Mme Cécile SWIATEK, prochainement directrice du SCD Paris-Nanterre et qui exerce par ailleurs des missions au sein de l'ADBU et de LIBER et Mme Caroline POULAIN, directrice-adjointe de la bibliothèque municipale de Dijon.

Par ailleurs, sont présents les collègues nouvellement élus aux dernières élections des représentants des personnels du SCD. À noter qu'un seul siège a été pourvu sur les deux vacants en qualité de représentant des personnels issus du collège des personnels scientifiques des bibliothèques, les conservateurs.

Il est procédé à une délibération sur les modalités d'enregistrement et de conservation des débats ou des échanges ainsi que les modalités selon lesquelles des tiers peuvent être entendus.

Les points ne nécessitant pas de vote à bulletins secrets se feront à main levée sur Teams.

La délibération est adoptée à l'unanimité. L'enregistrement sera supprimé après la rédaction du procès-verbal.

I. VALIDATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2019

En raison de la crise sanitaire, il n'y a pas eu de séance en juin 2020. C'est donc le procès-verbal de la séance du 21 novembre 2019 qui est soumis à validation.

En l'absence de remarque, le procès-verbal est validé à l'unanimité moins une abstention.

II. APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2019

Le rapport d'activité est présenté par M. Éric Husson, directeur-adjoint du SCD.

Le rapport d'activité 2019 est proposé dans un format rénové, réalisé avec l'aide du service communication de l'Université. Le SCD coordonne un réseau de 13 bibliothèques universitaires permettant de proposer des services à Dijon mais aussi sur les différents campus. Cent treize personnes animent ce réseau. La filière des bibliothèques est majoritaire. M. Éric HUSSON souligne le soutien apporté par les moniteurs-étudiants qui assurent les ouvertures en soirée et le samedi après-midi.

La fréquentation des bibliothèques universitaires est en augmentation, avec plus d'un million d'entrées en 2019. Cette hausse est en partie le résultat de l'amélioration des conditions d'accueil des étudiants.

De nouveaux services ont été proposés, notamment l'application « Affluences », qui permet de connaître le nombre de places disponibles et de réserver les salles de travail en groupe *via* un *smartphone*.

Grace à la mise en place de programmes de formation, près de 10 000 étudiants ont pu être formés, essentiellement sur le cycle Licence. Le pôle documentation intervient par ailleurs dans plusieurs dispositifs de formation, sur les différents niveaux d'études : tutorat de rentrée, formations composées avec les enseignants, ateliers documentaires individuels ou en groupes, formations à destination des doctorants.

Le soutien à la recherche fait également partie des missions fondamentales du pôle documentation. Il administre le portail HAL-uB et participe au référencement des publications des chercheurs pour plusieurs unités de recherche. Dans le cadre du travail amorcé avec la Science ouverte, le nombre de documents déposés en texte intégral devrait continuer de s'accroître.

Traitement et diffusion des thèses numériques : 155 thèses d'Etat et 125 thèses d'exercice en Santé pour l'année 2019.

Concernant les dépenses documentaires, le poids important de la documentation numérique, incompressible car nécessaire à la communauté universitaire, est à souligner. La mise en place de l'outil EzParse permet d'éditer des statistiques des consultations des ressources numériques. Depuis 2019, les consultations hors campus, majoritaires, peuvent également être comptabilisées.

À noter que cinq ressources représentent 72% des consultations. Il s'agit de Dalloz, Cairn, Lexis 360, science Direct et SciFinder.

77% des consultations sont réalisées par les étudiants mais si on ramène le volume aux effectifs, ce sont les enseignants-chercheurs qui consultent le plus.

Enfin, les bibliothèques universitaires participent également à l'accès à la culture. Ainsi, elles ont proposé 37 expositions et 58 événements à caractère scientifique ou culturel en 2019.

M. Vincent THOMAS souligne la diversité des activités et des outils utilisés par le SCD. Il rappelle que la masse salariale du SCD s'élève à 5 274 000 euros dont 3% affectés aux non titulaires.

La hausse de 6% de la fréquentation témoigne du niveau de satisfaction des usagers. La formation est aussi un point fort. Les données statistiques devraient permettre d'affiner encore davantage les besoins.

M. Mustapha CHERKAOUI demande si les connexions à Science Direct depuis le site d'une revue sont prises en compte. Mme Emmanuelle ASHTA, confirme qu'elles le sont, à partir du moment où l'utilisateur passe par le proxy. Mme Emmanuelle PUCEAT s'interroge sur les ressources à la fois accessibles par l'intermédiaire de l'Université et du CNRS. Mme Émilie BARTHET précise que le consortium Couperin, dont le CNRS fait désormais partie, garantit un calcul par Equivalent Temps Plein afin d'éviter de payer deux fois l'accès aux ressources. La mutualisation permet de réduire les coûts.

Mme Leïla ARKAB, représentante des personnels scientifiques des bibliothèques, réagit sur la part des contractuels au sein du SCD. Si le recours aux agents non titulaires reste inférieur à celui du niveau national ou même de l'établissement, il est important pour les bibliothèques de pouvoir s'appuyer sur des personnels formés et affectés sur le long terme. M. Vincent THOMAS rappelle que la nouvelle gouvernance a rompu avec la règle des trois ans appliquée jusqu'à maintenant. Le taux d'emploi des contractuels dans les autres SCD n'est pas connu et semble varier en fonction des situations mais il serait intéressant d'avoir cette analyse.

Le rapport d'activité 2019 est soumis au vote. Il est approuvé à l'unanimité.

III. APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL 2021

Le budget prévisionnel 2021 est présenté par Mme Émilie BARTHET. Il est en nette augmentation et s'élève à 2 329 608 euros.

Cette année, le SCD bénéficie de deux ressources exceptionnelles : un prélèvement sur le fond de roulement, qui témoigne du soutien de la gouvernance de l'Université, et une subvention de 579 745 euros dans le cadre du CPER pour le projet Learning Centre.

La subvention pour charge de service public a également été augmentée de 45 000 euros afin de participer à la maintenance du SGBM (système de gestion des bibliothèques mutualisé), qui va être renouvelé.

Le prélèvement sur réserve à hauteur de 333 625 euros sera affecté au primo équipement du Learning Centre (250 000 €) et à la migration des données du SGBM (83 625 €).

Dépenses prévisionnelles :

Trois dossiers ont été retenus dans le cadre des appels à projets vie étudiante pour un total de 27 000 euros : l'aménagement du sas d'entrée de la BU Droit-Lettres, le déploiement de l'application « Affluences » sur de nouvelles bibliothèques et le prêt d'ordinateurs portables à la BU du Creusot.

Dépenses de fonctionnement hors documentation :

Elles couvrent les prestations de gardiennage pour l'ouverture en soirée, les licences, la maintenance et la masse salariale des moniteurs-étudiants.

Mme Émilie BARTHET souligne qu'afin de ne pas accroître la masse salariale dédiée au monitorat, le SCD a fait le choix de faire cesser les horaires d'ouverture en soirée en BU Droit-Lettres lorsque le Learning Centre ouvrira ses portes. La BU Droit-Lettres sera par contre ouverte jusqu'à 20 heures y compris pendant les vacances de printemps.

Répartition des dépenses par bibliothèque :

Cette année, après analyse, le SCD a choisi de restreindre le recours aux périodiques imprimés afin de proposer un accès à la base Europresse, qui permettra à l'ensemble de la communauté d'accéder à un très grand nombre de titres de presse française et étrangère dont *Le Monde*.

Par ailleurs, le budget dédié aux monographies imprimées a été abondé afin de renouveler les collections utilisées par les étudiants.

M. Adrien BONACHE souhaite connaître la participation des bibliothèques associées qui utilisent le SIGB. Mme Emmanuelle ASHTA indique qu'elle a été de 1500 euros pour l'IAE en 2020 et devrait rester stable.

Mme Leïla ARKAB se réjouit de l'augmentation du budget consacré à l'achat de monographies. La dépense moyenne par étudiant est passée de 3,50 euros à 4,20 euros. Elle espère que l'effort sera poursuivi.

Mme Alexandra COUSIN, représentante des personnels BIATSS du SCD, s'interroge sur le choix du maintien du volume d'heures de monitorat. Mme Émilie BARTHET précise que le SCD participe ainsi à l'effort demandé aux composantes dans un contexte global de sous-dotation de l'établissement.

Il est par ailleurs précisé que les 21 500 euros indiqués dans la répartition du budget par bibliothèque correspondent au budget de la BU du Creusot et de la BU de Chalon.

Le budget prévisionnel est soumis au vote. Il est adopté à l'unanimité.

IV. PROPOSITION DE MODIFICATION DES DROITS D'INSCRIPTION DANS LES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES

Les charges de fonctionnement du SCD augmentent. L'ouverture du Learning Centre occasionnera des coûts supplémentaires incompressibles. Le SCD souhaite dégager des marges de manœuvre en s'appuyant sur ce qui est autorisé par la réglementation. Ainsi, le décret de 2011 portant création des SCD indique qu'une part des droits annuels de scolarité peut être affectée au budget propre du service de documentation. Cette part est fixée par un arrêté annuel et est actuellement de 34 euros.

Le SCD propose d'augmenter ce montant de deux euros afin d'abonder son budget de fonctionnement. Cette marge permettrait notamment de financer l'achat de mobilier, de mener de menus travaux, de stabiliser les dépenses sur Affluences, d'en augmenter les services ou encore de développer des prestations de diverses sortes.

Environ 50 000 euros pourraient être dégagés et réengagés au service des usagers.

Les étudiants boursiers (30% des effectifs) sont exonérés et seraient donc épargnés par cette augmentation. Par ailleurs, une procédure de remboursement des droits d'inscription existe *via* la CVEC.

Mme Gwladys BOUILLER rappelle les difficultés financières auxquelles sont soumis les étudiants. M. Vincent THOMAS précise que ce tarif peut être revoté annuellement.

Mme Noémie PERRIN, représentante des bibliothèques associées, demande pourquoi ne pas avoir fait le choix d'une augmentation plus progressive comme à l'UFC, qui propose un tarif à 34,90 €. M. Vincent THOMAS indique que les arbitrages ne sont pas les mêmes d'une université à l'autre. L'Université de

Bourgogne propose l'accès gratuit aux activités sportives, ce n'est pas le cas à l'Université de Franche-Comté.

Mme Leïla ARKAB rappelle que Mme Vidal avait refusé la hausse des droits d'inscription l'été dernier et qu'il serait délicat de procéder à une augmentation, même de manière symbolique. Par ailleurs, il est probable que certains étudiants n'oseront pas solliciter de remboursement.

Mme Émilie BARTHET précise que d'autres universités ont fait le choix d'augmenter les tarifs.

Interrogée à ce sujet, Mme Jeanne-Marie JANDEAUX, directrice du SCD de Franche Comté exprime le constat que le nombre d'inscrits est en hausse. Le budget du SCD est augmenté en conséquence, sans cela les frais de fonctionnement seraient difficiles à supporter.

Pour M. Vincent THOMAS, le gel des droits d'inscription constitue pour l'Etat l'opportunité de ne pas verser aux établissements la compensation d'exonération des droits pour les étudiants boursiers. Ce petit effort demandé aux étudiants servira à améliorer les services offerts et ne devrait pas avoir d'effet social important.

Mme Gwladys BOUILLIER rappelle que la précarité étudiante est actuellement très importante, d'autant que tous les étudiants ne sont pas boursiers. Dans la situation actuelle, cet effort vient s'ajouter à d'autres contraintes financières qui pèsent lourdement sur le niveau de vie des étudiants.

M. Mustapha CHERKAOUI comprend les arguments avancés par les représentants étudiants mais insiste sur la modicité de la somme au regard du service rendu par les bibliothèques.

Deux solutions peuvent être envisagées : remettre la décision à l'année prochaine ou proposer une augmentation de tarif d'un euro. M. Vincent THOMAS rappelle les différents dispositifs mis en place par l'Université : aides du CROUS, repas à un euro, aide alimentaire. L'impact de l'augmentation serait faible sur la précarité étudiante.

Mme Gwladys BOUILLIER souligne qu'une augmentation, aussi minime soit-elle, aura un impact significatif pour certains étudiants cette année.

Pour M. Mustapha CHERKAOUI, ce n'est pas aux bibliothèques de résoudre le problème de la précarité des étudiants mais plutôt à l'Etat.

Au vue des arguments exposés, M. Vincent THOMAS propose de reporter le débat à l'année prochaine afin de pouvoir y réfléchir dans un contexte sanitaire plus favorable.

V. ADAPTATION DES BIBLIOTHÈQUES AU COVID-19

Mme Émilie BARTHET remercie l'ensemble des personnels qui se sont mobilisés pour maintenir la continuité du service (drive, newsletters). Depuis fin août, les bibliothèques ont pu réouvrir, en respectant les consignes sanitaires. Les visites de rentrée ont été maintenues sous un format hybride grâce à la création de capsules pédagogiques. Les étudiants sont accueillis sur rendez-vous.

VI. MISE EN PRODUCTION DU SGBM (système de gestion des bibliothèques mutualisé)

Mme Émilie BARTHET rappelle qu'il s'agit d'un outil « métier » national qui permet notamment de procéder aux acquisitions et aux opérations de prêt.

La réinformatisation était devenue inévitable du fait de l'obsolescence de l'outil et de la nécessité de pouvoir y intégrer la documentation numérique.

La région a porté un cahier des charges commun, permettant de créer un catalogue unique pour l'Université de Bourgogne, de Franche-Comté et l'UTBM.

Le dépouillement des offres a été pris en charge par trente-six collègues et un groupe de travail composé de dix-sept agents a travaillé sur la mise en œuvre du projet, accompagné par deux chefs de projet. Les personnels du pôle documentation seront ensuite formés à l'utilisation de l'outil. Celui-ci sera opérationnel en avril 2021.

VII. COMITÉ DE PILOTAGE SCIENCE OUVERTE

L'Université s'est dotée d'un comité de pilotage Science ouverte. Mme Emmanuelle ASHTA a été nommée chargée de mission, rattachée au vice-Président délégué à la Recherche.

Le comité de pilotage instruira les questions liées à la Science ouverte afin de les présenter au bureau pour arbitrage. La première réunion s'est tenue le 6 novembre 2020. Ce travail s'inscrit dans le contexte de l'essor de la Science ouverte. Le plan national de la Science ouverte (PNSO) de 2018 rend obligatoire la publication en accès ouvert des articles, des livres et des données issues de travaux de recherche ou de programmes financés par appels d'offres sur fonds publics.

À l'Université de Bourgogne, les actions sont déjà nombreuses : le portail HAL-uB, administré par le pôle documentation, une enquête annuelle sur les frais de publication, la formation et l'accompagnement des laboratoires et des enseignants-chercheurs, une pépinière de revues PREO développée par la MSH, une plateforme de développement des données de la Recherche Dat@UBFC. Le comité de pilotage vise à coordonner toutes ces actions et à définir une politique au niveau de l'établissement, inscrite dans le rapport HCERES.

Les thématiques abordées concerneront la publication scientifique, l'édition, les données de la recherche et la sensibilisation des enseignants-chercheurs. Les bibliothèques s'inscrivent dans ce mouvement de développement de la Science ouverte depuis de nombreuses années.

VIII. PROJET DE SERVICE DU PÔLE DOCUMENTATION 2021-2025

Il s'agit d'un document politique qui s'appuie sur la stratégie de l'Université. Il constitue par ailleurs pour les personnels du pôle documentation une base de travail commune et un outil de communication avec les partenaires.

La démarche a été présentée aux personnels en octobre 2020 lors de l'Assemblée générale. La pandémie a fortement contrarié le calendrier initial et il n'a pas permis aux équipes de se réunir pour échanger.

Des priorités ont malgré tout pu être définies : soutenir une ambition documentaire en articulant la documentation avec les cursus et en développant la fréquentation des bibliothèques, développer une

politique de Science ouverte et enfin placer l'humain au cœur du dispositif en collaborant davantage avec les usagers pour définir les services proposés et en développant le rayonnement des bibliothèques au sein de l'Université et à l'extérieur.

IX. QUESTION DIVERSE

Mme Leïla ARKAB souhaiterait que les comptes rendus des Conseils documentaires soient accessibles sur le site de l'Université. Le président y est tout à fait favorable.

X. OUVERTURE DU LEARNING CENTRE

Mme Karine MONNET, responsable du Learning Centre et son adjointe Mme Leïla ARKAB présentent les avancées du chantier.

Une image de la future façade du bâtiment permet d'identifier les tonalités proposées par la designer, l'or et le bleu Klein ainsi que la transparence apportée par les grandes baies vitrées.

La première tranche de travaux, financée par le CPER 2019-2021, touche une surface de 2770 m², soit la moitié du bâtiment. Elle permettra d'améliorer la qualité de l'accueil des usagers et d'optimiser les performances énergétiques du bâtiment.

Il s'agit d'une bibliothèque « augmentée », adaptée aux nouveaux usages (connectique, espace cafétéria, prêt d'ordinateurs portables, etc.).

Elle proposera des salles de travail en groupe et des salles de formation. Les espaces ont été différenciés pour créer des ambiances variées.

Une enquête couplée avec des échanges réguliers avec une quarantaine d'enseignants-chercheurs et le CIPE ont permis d'adapter l'offre aux besoins pédagogiques : salles de formation équipées en numérique et entièrement modulables, studio vidéo utilisable en autonomie.

Le Learning Centre a été pensé comme pouvant être un « troisième lieu ». On y retrouve donc un espace de restauration mais aussi un espace anatomie, déjà testé en bibliothèque Santé.

Le calendrier des travaux prévoit une livraison du bâtiment en janvier 2021 puis une installation progressive des équipes, du mobilier public, du matériel informatique et des collections.

Le bâtiment sera ouvert au public en septembre 2021.

Une deuxième phase de travaux est prévue et permettra de rénover le reste du bâtiment.

Mme Anne-Laure ROUZET, représentante des personnels BIATSS, souhaite savoir quand le Learning Centre se verra attribuer un nom.

Mme Émilie BARTHET indique que le travail déjà réalisé n'a pas permis d'aboutir à une décision. L'arrivée prochaine de la nouvelle directrice du service communication devrait permettre de retravailler sur le sujet.

Mme Émilie BARTHET souligne l'important travail réalisé depuis plusieurs mois par l'ensemble de l'équipe du Learning Centre et l'investissement de la responsable et de son adjointe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00.